

Votre terminal de facturation Intellio évolue et vous propose désormais certains téléservices en mode intégré mais également la possibilité de facturer les actes de télé-suivis.

Quels téléservices intégrés dans mon INTELLIO ?

- **ADRI (Acquisition des DRoits en mode Intégré)** vous permet de consulter en temps réel les droits cpam des patients, en particulier lorsque la carte vitale n'est pas présente, dans le cas des téléconsultations par exemple. Ce service vous garantit des données de prise en charge à jour à chaque facture.
- **IMTi (Information Médecin Traitant)** vous permet de vérifier le médecin traitant déclaré par votre patient auprès de l'assurance maladie. .

Quels actes de téléconsultation intégrés dans mon INTELLIO ?

Intellio vous permet l'utilisation des actes de télé-médecine uniquement compatibles avec votre spécialité.

Pour les infirmières

AMI 3,2 à 10,08€

Le télé-suivi (AMI 3,2) pour les infirmiers est disponible uniquement pour le COVID-19

Pris en charge à 100% par l'assurance maladie au titre des soins particuliers

Comment facturer vos actes de téléconsultation?

Avant toute manipulation sur le terminal, contactez nous directement par tchat sur cette page (en bas à droite) pour que nous activions au préalable la fonction ADR qui est un pré-requis pour les actes de télé-suivis.

INTELLIO vous offre la possibilité de facturer vos actes de télé-suivis, pour cela, vous devez suivre la procédure suivante :

Vous souhaitez pratiquer le tiers payant pris en charge à 100%, au titre des soins particuliers exonérés, par l'assurance maladie dans le cadre du COVID-19

Vous devez au préalable activer la "saisie détaillée" disponible depuis le menu :
F -> INTELLIO -> SAISIE FACTURE -> MODE SAISIE FACT. -> DÉTAILLÉE

```

PARAMETRAGE
>>GESTION LOTS
>FACTURE DEGRADEE
>CHOIX SITUATION
>GESTION COMPTE
>PREPARER FACTURE
    
```

1. Validez le menu FACTURE DÉGRADÉE

```

BENEFICIAIRE
NUM SECURITE SOCIALE :
    176016322075884
F2 MEMO PATIENTS
    
```

2. Saisissez quelques informations relatives à votre patient : Son numéro de sécu, sa date de naissance ainsi que son rang.

```

REGIME BENEFICIAIRE
01 CPAM
02 MSA
03 AMPI
04 SNCF
↓
ADR F3
    
```

3. Validez son code régime ou appuyez sur ADR (Touche F3)

```

CONNEXION
APPEL ADR
...
    
```

4. Intellio se connecte directement auprès de l'assurance maladie pour récupérer :

- les droits de votre patient à jour
- l'information de son médecin traitant

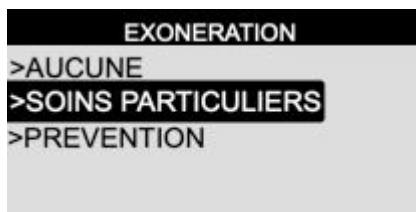
ADR ayant récupérée le restant des informations patient nécessaire à la facturation. Il ne vous reste plus qu'à finaliser votre saisie comme habituellement. En renseignant la nature d'assurance, le parcours de soins et le type de tiers payant que vous souhaitez pratiquer.

Vous pratiquez le tiers payant pour le COVID-19,

```

TP / TYPE FLUX
TP Secu : OUI F4
TP Mut : NON F3
Valider ?
    
```

Dans le cadre du COVID-19, l'assurance maladie prend en charge la totalité du tiers payant, pour cela, validez le TP Sécu à OUI.



A l'écran Exonération, validez **SOINS PARTICULIERS** pour exonérer votre acte dans le cadre du COVID-19.

Vient alors la saisie de votre acte de téléconsultation.

Exemple de saisie d'un télésuivi côté AMI 3.2 à 10.08€ :



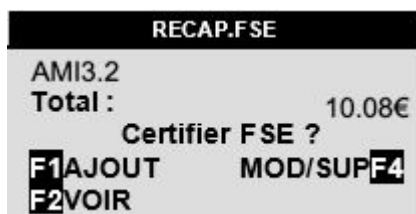
5. Appuyez sur NGAP (touche F1) et défilez la liste jusqu'à l'acte souhaité, dans notre exemple l'acte AMI.



6. Passez à l'écran "Saisie tarif", validez l'acte AMI, puis passez à l'écran suivant.



7. Renseignez le coefficient 3.20



8. Finalisez la saisie de votre facture.

INFORMATION**PENSER A
ENVOYER UNE
FEUILLE DE SOINS
PAPIER A LA CAISSE**

A la fin de votre facture, Intellio vous précise cette information. **Dans le cas des actes de télésuivis, l'envoi de cette feuille de soins papier est facultative.**

Toutes les réponses à vos questions sur support.sephira.fr

ADR n'a pas fonctionné et affiche "echec connexion" :

Redémarrez votre lecteur en appuyant simultanément sur les touches point (.) et jaune. Si vous avez l'option bancaire lancer un appel CB (F > CB EMV > Appel). ADR doit être opérationnel.

Pourquoi Intellio demande de saisir le code caisse ?

Pour certains organismes du régime obligatoire, la saisie du code caisse et/ou le code centre peut être nécessaire.

Puis-je pratiquer le tiers payant ?

Oui, le lecteur indiquera le montant que doit régler le patient (depuis la plateforme).

Dois-je envoyer une feuille de soin papier ?

Dans le cadre de la téléconsultation, vous n'avez pas besoin d'envoyer une Feuille de Soins Papier.



Vous pratiquez déjà le tiers payant
Mais êtes vous certain d'être payé?

Contactez-nous au 02 43 78 07 08

CMU . ACS . C2S . ALD . AME . MATERNITÉ . ACCIDENT DU TRAVAIL . TÉLÉCONSULTATION . MGEN . SNC